

*Madame, monsieur,*

*En concertation avec l'équipe éducative de l'école élémentaire, et en accord avec le conseil d'école et le conseil municipal, j'ai décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013.*

*Pourquoi, en effet, différer d'un an l'application d'une réforme que les spécialistes estiment bénéfique pour l'enfant ?*

*A partir de la rentrée prochaine, l'emploi du temps des journées scolaires sera le suivant :*

*Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :*

- 7h30 à 9h : accueil périscolaire*
- le matin de 9h à 12h : enseignement ;*
- de 12h à 13h30, pause méridienne, incluant, pour les familles qui le souhaitent, le repas ;*
- de 13h30 à 15h45 : enseignement ;*
- de 15h45 à 16h30 : activités encadrées par le personnel communal ;*
- de 16h30 à 18h30 : accueil périscolaire.*

*Remarque : le vendredi après-midi, les répétitions de l'Orchestre à l'Ecole, pour les enfants du CM, se dérouleront de 16h à 17h.*

*Mercredi :*

- 7h30 à 9h : accueil périscolaire*
- le matin de 9h à 12h : enseignement ;*
- de 12h à 13h30, pause méridienne, incluant, pour les familles qui le souhaitent, le repas, organisé par la Communauté de Communes ;*
- de 13h30 à 17h : ALSH, organisé par la Communauté de Communes ;*
- de 16h30 à 18h30 : accueil périscolaire, organisé par la Communauté de Communes.*

*Il est précisé que :*

- l'école se termine à 15h45 les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, à 12h le Mercredi, et que les familles sont donc autorisées à venir chercher leur enfant.*
- les horaires de départs et d'arrivées des cars de transport scolaire ne seront pas modifiés.*

*Au moment où j'écris ces lignes, je n'ai pas consulté le conseil municipal sur la participation demandée aux familles.*

*Afin de permettre une meilleure prévision de la fréquentation, je vous remercie d'avance de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint, et de le retourner à l'école avant le 7 juin.*

*L'équipe pédagogique de l'école et les élus restent à votre disposition pour répondre à vos interrogations.*

*Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.*

*J-P DUPUIS*

\*\*\*\*\*

*Fiche réponse à retourner à l'école ou en mairie avant le 7 juin*

L'enfant (ou les enfants) .....

n'assistera pas au temps d'activité périscolaire (les familles viendront le chercher à 15h45, à la fin des exercices d'enseignement)

assistera au temps d'activité périscolaire de 15h45 à 16h30

le lundi     le mardi     le jeudi     le vendredi

fréquentera aussi l'accueil périscolaire, à partir de 16h30

fréquentera la cantine le mercredi, de 12h à 13h30

fréquentera l'accueil de loisirs de mercredi après-midi, à partir de 13h30.